

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 8 avril 2023, à 19 h 30 à l'école polyvalente de Sayabec, 8 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie; (Absente)
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element; (Absente)
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2024-04-077

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
8 avril 2024
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de mars 2024;
5. Comptes à accepter – mars 2024;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 4. Ressources humaines :
 - a) Préposés au centre sportif David-Pelletier – Fin d'emploi;
 - b) Embauche directeur général et greffier-trésorier;
 - c) Embauche technicienne comptable;
 - d) Autorisation pour signature;
 - e) Responsable de l'application de la Loi sur l'accès à l'information;
 - f) Attestation concernant l'administration de la Municipalité auprès de Desjardins;
 - g) Gestion du compte AccèsD Affaires de la Municipalité;

- h) Nomination du représentant autorisé par ClicSÉQR-Entreprise;
 - 5. Proclamation- demande d'appui formulée par Autisme de l'Est-du-Québec;
 - 6. Demande de subvention du budget discrétionnaire;
 - 7. Transfert contrat collecte des matières résiduelles 2023-2024;
 - 8. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique;
 - 9. 10 Maire suppléant,
- 7. Invitations et demandes d'appui :
 - 1. Recommandations du comité des dons;
 - 8. Sécurité publique :
 - 1. ;
 - 9. Transport :
 - 1. Véloroute de la Matapédia – Entretien;
 - 2. ;
 - 10. Hygiène du milieu :
 - 1. ;
 - 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 - 1. Rapport de l'inspecteur municipal 2023 (dépôt);
 - 12. Loisir et culture :
 - 1. Prix Hommage Aînés _ gouvernement du Québec
 - 13. Santé et bien-être :
 - 1. ;
 - 14. Projets d'investissement :
 - 1. Compteur d'eau:
 - a) Paiement de facture;
 - 2. Projet des jeux d'eau :
 - a) ;
 - 3. Rue du village :
 - a) ;
 - b)
 - 4. Construction d'un nouveau complexe municipale :
 - a) Paiement de facture;
 - 15. Affaires nouvelles :
 - 1. _____;
 - 2. _____;
 - 3. _____;
 - 16. Période de questions;
 - 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2024-04-078

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 ainsi que des séances extraordinaires du 11 et du 26 mars 2024 tels que rédigés.

Résolution 2024-04-079

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de mars 2024 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 101 701.36 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 55 980.94 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 45 720.42 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Il n'y a pas de rapport écrit des conseillers à déposer pour cette rencontre.

CORRESPONDANCE :

- 6.2a. Les représentants du gouvernement et des gouvernements de proximité ont signé la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens. La conclusion de cette déclaration permet l'établissement d'une nouvelle relation prévisible, souple et pérenne. Il s'est engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d'un montant de 10 M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins. La municipalité de Sayabec a perçu 12 200 \$.
- 6.2b. Le MAMAH lance une tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau à l'intention des élus municipaux. L'objectif de cette tournée est d'informer les élus municipaux sur l'importance de l'économie d'eau potable et des différents modes de tarifications, tout en favorisant le partage d'idées et de bonnes pratiques, afin d'établir une stratégie financière viable et adaptée au besoin de la municipalité.
- 6.2c. Programme Accès-Loisir- développement provincial, vous présente un programme qui pourrait répondre au développement de vos politiques en matière d'accessibilité aux loisirs pour les personnes vivant une situation de faible revenu.

6.2d. La MRC de la Matapédia offre une aide financière pour l'organisation d'une activité dans le cadre de la Journée de la Matapédia, à la municipalité de Sayabec d'un montant de 200 \$.

6.2e. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du conseil qu'elle fait le dépôt du rapport version finale pour la reconstruction du nouveau complexe municipal

Résolution 2024-04-080

**Compte courant –
Paiement de factures
excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au coût total de 19 566.79\$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Les entreprises A ET D Landry Inc.	01//11/2023	Voyage d'abrasif à la tonne	5 330.44 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	2829549	Accompagnement en recrutement directeur général	7 083.90 \$
Les compteurs lecompte	45064	Achat d'un compresseur d'eau	7 152.45 \$
TOTAL:			19 566.79 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2024-04-081

**Préposés au centre sportif
David-Pelletier – Fin
d'emploi**

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d'emploi de messieurs Richard Charest et Rock Caron au poste de préposé au centre sportif David-Pelletier pour la saison hivernale 2023-2024 en date du 27 avril 2024.

Résolution 2024-04-082

**Adm. – Embauche du
nouveau directeur général
et greffier trésorier**

Il est proposé par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de monsieur Joël Charest au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sayabec, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2024 suivant la recommandation de Madame Catherine Doucet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et du comité de sélection.

Il est également résolu d'autoriser le maire, ou en son absence le maire-suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier.

Résolution 2024-04-083

**Administration –
Embauche technicienne
comptable**

IL EST PROPOSÉ par Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de madame Lise Bedard au poste de technicienne comptable de la Municipalité de Sayabec, et ce, à partir du lundi 8 avril 2024 suivant la recommandation du comité de sélection.

Résolution 2024-04-084

**Autorisation pour
signature**

Il proposé par Lorenzo Ouellet et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité de Sayabec.

Sous réserve de l'obligation de transmettre une résolution spécifique, lorsque nécessaire, il est également résolu d'autoriser M. Charest à agir comme personne-ressource et signataire auprès des ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'auprès de la MRC de La Matapédia pour et au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2024-04-085

**Responsable de
l'application de la Loi sur
l'accès à l'information**

Il proposé par Frédéric Caron et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, à titre de personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès à l'information à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2024-04-086

**Attestation concernant
l'administration de la
Municipalité auprès de
Desjardins**

Il est proposé par Rémi Carrier et résolu à l'unanimité des élus d'accepter les modifications concernant l'administration de la municipalité de Sayabec auprès de Desjardins et décréter ce qui suit :

Le maire M. Marcel Belzile et le maire suppléant M. Lorenzo Ouellet et le directeur général et greffier-trésorier M. Joël Charest et la greffière-trésorière adjointe Mme Émilie Coallier Tremblay ;

SONT nommés représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité;

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

Les pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante:

Sous la signature de 2 d'entre eux, étant entendu qu'il doit obligatoirement y avoir une signature du maire ou du maire suppléant ainsi qu'une signature du directeur général et greffier-trésorier ou de la greffière-trésorière adjointe.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Résolution 2024-04-087

Gestion du compte AccèsD Affaires de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Sayabec a déjà adhéré au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux services et sous services définis au formulaire « AccèsD Affaires - Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Il est proposé par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE, sous réserve de l'application de l'option « attribution des droits de signature » si la municipalité a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité toute convention AccèsD Affaires et tous autres documents requis ou utiles à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tous nouveaux services et sous-services que la caisse principale peut mettre à la disposition de la municipalité, et à en accepter les conditions d'utilisation:

QUE L'administrateur principal mentionné ci-dessus, soit autorisé, au nom de la municipalité à apporter toute modification à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

QUE Cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution ou décision qui aura été remise à la caisse.

Résolution 2024-04-088

Nomination du représentant autorisé par ClicSÉQR-Entreprise

Il est proposé par Lorenzo Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer M. Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier comme représentant autorisé et responsable des services électroniques ClicSÉQR du gouvernement du Québec pour la Municipalité de Sayabec.

La Municipalité consent à ce que son représentant soit autorisé :

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉQR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de la municipalité à "Mon dossier" pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Résolution 2024-04-089

Proclamation- demande d'appui formulée par Autisme de l'Est-du-Québec

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un

diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

Il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la demande de proclamation d'appui formulée par Autisme de l'Est-du-Québec.

Résolution 2024-04-090

Demande de subvention du budget discrétionnaire

CONSIDÉRANT QUE : des travaux de resurfaçage d'asphalte s'avèrent prioritaires sur la rue Marcheterre, entre les rues Keable et Saint-Arthur;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité souhaite solliciter l'aide financier du député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, par le biais du budget discrétionnaire réservé à la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE : le coût des travaux est estimé à 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil de la municipalité de Sayabec de demander à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, une subvention de 50 000 \$ provenant de l'enveloppe du budget discrétionnaire pour la réalisation des travaux précités.

Résolution 2024-04-091

Transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de la municipalité de Sayabec à GEL Environmental division Matrec;

Considérant Que la Municipalité de Sayabec a octroyé son contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Sayabec à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. – Fusion environnement Inc. ;

Considérant Que l'entreprise GEL Environmental division Matrec a fait l'acquisition de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) ;

Considérant Que l'entreprise GEL Environmental division Matrec confirme qu'elle honorera le contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) pour toute la durée du présent contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec le document qui autorise le transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) à GEL Environmental Inc. (Matrec) sur la base :

- de la résolution d'adjudication de contrat de collecte des matières résiduelles 2023-2024 à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des prix soumis par l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des avis de changement signés par le représentant de 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- du devis de collecte des matières résiduelles 2023-2024;
- des addendas produits pendant l'appel d'offres de collecte des matières résiduelles 2023-2024.

Résolution 2024-04-092

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour

respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer l'initiative de la Fédération canadienne des municipalités.

Résolution 2024-04-093

**Maire suppléant-
Nomination**

Il est proposé par Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Lorenzo Ouellet comme maire suppléant, du 10 avril 2024 au 31 décembre 2024.

Il est également résolu d'autoriser en l'absence du maire, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous documents utiles à cette fin.

7.1. Il n'y a pas de recommandations du comité des dons pour cette rencontre.

Résolution 2024-04-094

**Transport – Véloroute
Desjardins de La Matapédia
- Entretien**

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer divers travaux au parc au Tournant-de-la-Rivière, sur la rue de l'Église, la rue Boulay et le rang 2 Est. Les travaux prévus par la Véloroute sont les suivants :

- la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation;
- le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords;
- la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossés de route;
- l'entretien des pistes cyclables (hors route);
- le traçage de symboles de vélo sur les accotements asphaltés indiquant la présence d'une voie cyclable;
- le retraçage de lignes blanches le long de pistes cyclables (hors route) ;
- le retraçage des lignes blanches en bordure des accotements asphaltés de route;
- le rafraîchissement de la halte de la Véloroute (pose de teinture sur les bancs, tables et poubelles).

8.1. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les rapports (liste des permis, rapport d'inspection et rapport comparatif) de l'inspecteur municipal pour l'année 2023.

Résolution 2024-04-095

**Prix Hommage Aînés-
Gouvernement du Québec**

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec à souligner l'apport de M. Jean-Marc Gagné œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes âgées ainsi que leur participation accrue à la société.

Résolution 2024-04-096

**Facture Goulet et lebel
Architectes - Paiement**

IL EST PROPOSÉ par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 5867 de l'entreprise goulet t lebel Architectes au montant de 36 562.05 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés pour la reconstruction d'un nouveau complexe municipal- Étude avant-projet.

Résolution 2024-04-097

**Facture PSP PLOMBERIE -
Paiement**

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 31/03/204 de l'entreprise PSP Plomberie au montant de 50 14.37 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés pour l'installation des compteurs d'eaux

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2024-04-098

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h37.



Marcel Belzile
Maire



Chimène Ngomanda
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib